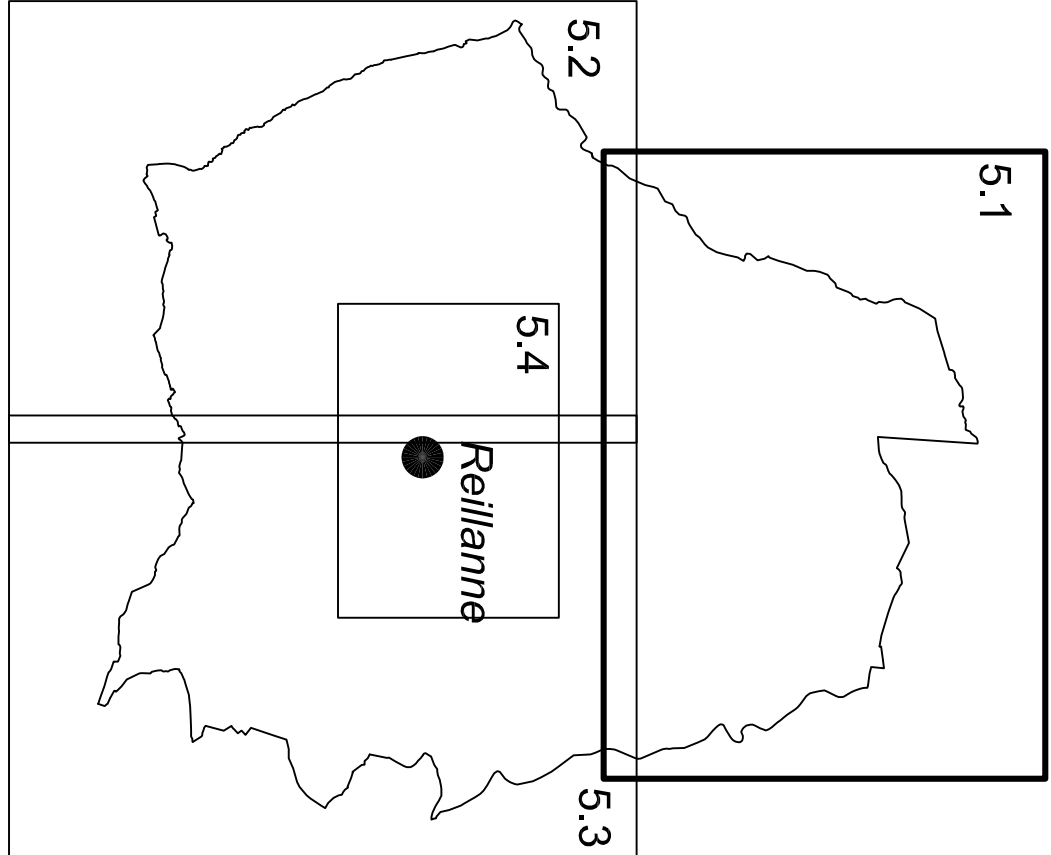




Plan de zonage 5.1

Plan général Nord

Echelle :
1/5000

Projet arrêté par délibération
du conseil municipal du :

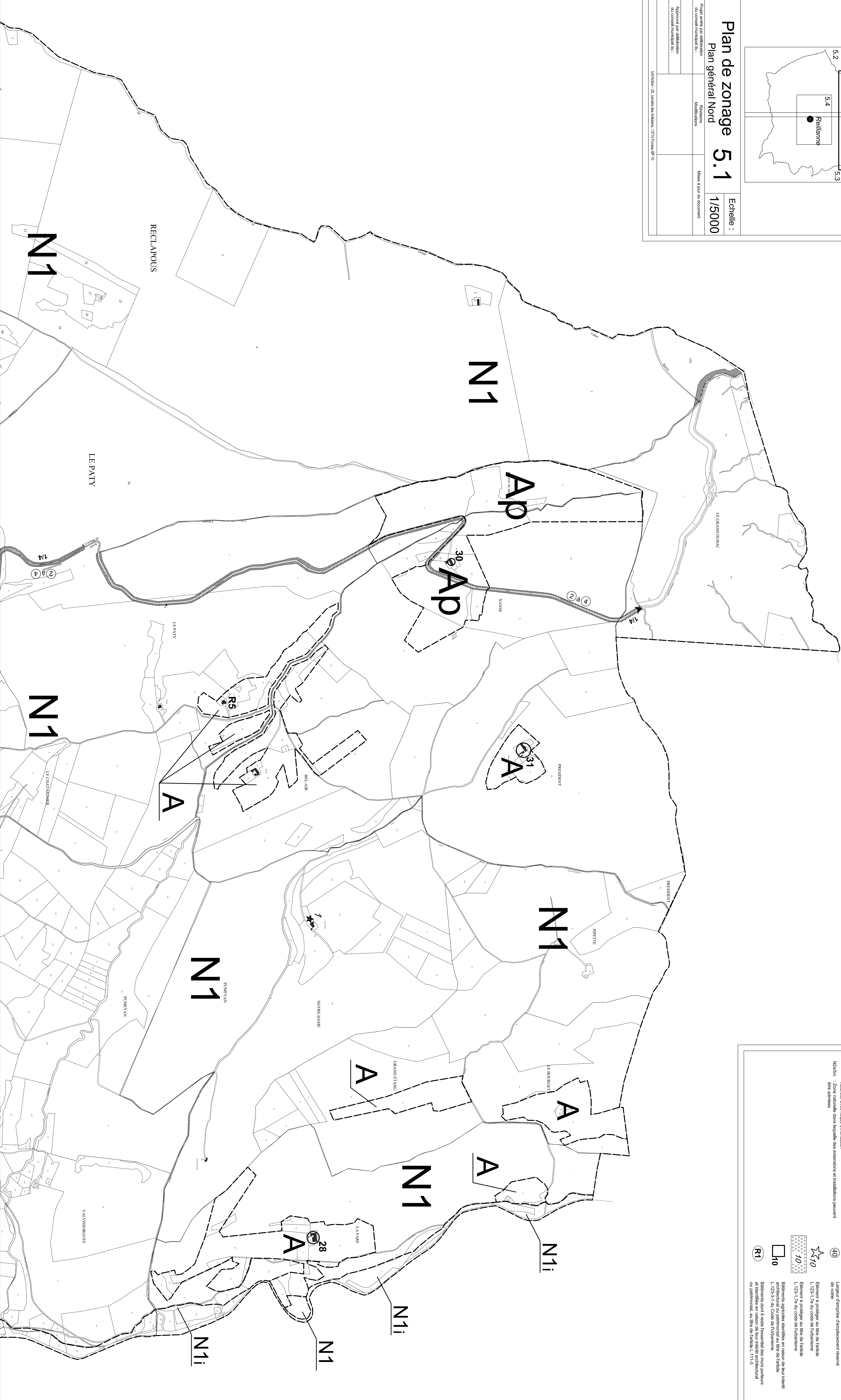
Président

Mis en à jour du document

Approuvé par délibération
du conseil municipal du :

Modifications

Urbanisme - 20, avenue des Aélains, 07100 Châteauneuf



Légende :

Zone :	
UI	: Zone urbaine correspondant au centre ancien
U2	: Zone urbaine correspondant aux zones de densité moyenne
U3	: Zone urbaine correspondant aux zones de densité modérée
U4	: Zone urbaine correspondant à la zone résidentielle de superstructures publiques à vocation sportive, de loisir ou scolaire
Au (a)	: Zone réservée à l'urbanisme futur actuellement non-équipée
A	: Zone réservée à l'exercice des activités agricoles
Ai	: Zone réservée à l'exercice des activités agricoles, avec risque d'inondation
Ap	: Zone réservée à l'exercice des activités agricoles correspondant à l'agriculture de montagne
N1	: Zone naturelle protégée en raison de la présence importante de boisements, de la qualité du paysage, et de la qualité des milieux naturels
N1i	: Zone naturelle protégée en raison de la présence importante de milieux naturels, de la qualité du paysage, et de la qualité des milieux naturels
N2a/b/c	: Zone naturelle dans laquelle des extensions et installations peuvent être autorisées

	Espaces boisés classés
	Emplacement réservé pour ouvrage public
	Installation d'équipement sportif ou espace vert
	Emplacement réservé pour voie ou passage public à ciel ouvert
	Emplacement réservé pour voie publique à élargir
	Emplacement réservé pour voie ou passage public à élargir (table d'alignement)
	Marges de roud
	Nuisance d'emplacement réservé de ville
	Lignes d'alignement d'emplacement réservé de ville
	Elément à protéger au titre de l'article L.123-1-76 du code de l'urbanisme
	Elément à protéger au titre de l'article L.123-1-76 du code de l'urbanisme
	Bâtiments agricoles situés en raison de leur intérêt patrimonial
	Bâtiments dont il existe l'intérêt des milieux naturels et identitaires en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial